

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

19016870

TRIBUNAL DE L'ENTREE

22 JAN. 2019

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0425.633.426

Dénomination(en entier) : **Krea Sales CPM Belgium**

(en abrégé):

Forme juridique : société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue de l'Artisanat 2b
1420 Braine-l'Alleud**Objet de l'acte : MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE - MODIFICATION DES STATUTS**

Ce jour, le vingt-sept décembre deux mille dix-huit.

A 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11.

Devant **Eric SPRUYT**, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la société "Berquin Notaires", ayant son siège social à Bruxelles, avenue Lloyd George, 11,**S'EST REUNIE**L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "**Krea Sales CPM Belgium**", ayant son siège à Avenue de l'Artisanat 2b, 1420 Braine l'Alleud, ci-après dénommée "*la Société*".

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION : Modification dénomination sociale.L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en « **MAVENLY BENELUX SA** » et déclare avoir connaissance du contenu de l'article 65 du Code des sociétés.

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

« *La société revêt la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée "MAVENLY BENELUX SA".* ».

(...)

QUATRIEME RESOLUTION : Procuration pour les formalités.

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Perneel Joeri, qui, à cet effet, élit domicile à domicilié à 1410 Waterloo, Avenue Marengo, 1 boîte 13, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le texte coordonné des statuts).

*Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.***Eric SPRUYT**

Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature)pas applicable aux actes de type « Mention »